

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 3^e jour de mars 2014, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant(es):

**M. Jacques Audet;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Jocelyn Pouliot;
M. Marcel Bégin;
Mme Stéphanie Deblois.**

Absent : M. Richard Pouliot;

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et modifié;

- | | | |
|------|---|---|
| 1.- | Prière; | Réunion du 3^e jour de mars 2014 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3. | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation du procès-verbal du 3 février 2014; | |
| 5.- | Suivi au procès-verbal; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.03-14; | |
| 7.- | Service incendie :
7.1 Résolution, adoption du rapport annuel, service incendie;
7.2 Résolution, nomination d'un nouveau pompier;
7.3 Résolution, acceptation de l'offre de services avec Educ-Expert, formation de pompier 1.
7.4 Résolution, paiement temps accumulé 2013, chef pompier;
7.5 Résolution, adoption des lignes directrices en sécurité incendie;
7.6 Résolution, programme d'entretien des échelles;
7.7 Résolution, retrait d'un pompier. | |
| 8.- | Appel d'offres public SEAO, achat d'une chargeuse-rétrocaveuse; | |
| 9.- | Résolution, mandatant Mme Annie Venables pour préparer la demande à transmettre à la CPTAQ- prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout; | |
| 10.- | Avis de motion, amendement du règlement 296, sur l'utilisation de l'eau potable; | |
| 11.- | Résolution, dépôt d'un projet pour le fonds culturel des Etchemins; | |
| 12.- | Résolution, cours de secouristes employés et pompiers; | |
| 13.- | Résolution, achat d'abat-poussière avec la compagnie Transport Adrien Roy; | |
| 14.- | Résolution, formation gratuite avec Vision Femme; | |
| 15.- | Résolution, adjudication du contrat de restauration de l'ancien magasin général Henri-Louis Poulin en vue d'y établir une bibliothèque municipale; | |

- 16.- Résolution, pacte rural 2007-2014, enveloppe budgétaire;
- 17.- Résolution adhésion à titre de membre du CLD des Etchemins;
- 18.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
A-Membres des comités;
B-Voirie;
C-Incendie;
D-Aqueduc et égout;
E-Loisirs et urbanisme;
F-Signalisation
G-Administration;
H-Maire.
- 19.- Correspondance;
- 20.- Varia: A) Forêt privé;
B)
C)
D)
E)
- 21.- Question(s) de l'assistance;
- 22.- Levée de l'assemblée;

ADOPTÉE,

Résolution no. 49-03-14

4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 février 2014

Procès-verbal du 3 février 2014

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE le procès-verbal du 3 février 2014 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 50-03-14

5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Festi-Quad

Il est mentionné que nous devons aviser le Festi-Quad pour qu'il s'occupe de la signalisation et de trouver un signaleur pour le rang 2, et pour la rue de la Fabrique lors de la tenue des drags de rue.

Fondation de la Polyvalente des Appalaches

Il est mentionné que l'invitation pour le 40^e anniversaire de la Polyvalente des Appalaches se tiendra le 17 mai à 18h, à la Polyvalente. Cet item sera discuté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 03-14

ATTENDU : la liste des comptes numéro 03-14 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 3 mars 2014* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 87,510.86\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÉRES) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 03-14 tels que présentés. Le total des comptes pour **MARS 2014 s'élève à : 87,510.86\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 03-14.

	LISTE DES COMPTES PAYÉS EN FÉVRIER	NO. CHÈQUE
1-	1 585,20 \$	C1400065
2-	50,00 \$	C1400066
3-	85,04 \$	C1400067
4-	1 822,58 \$	C1400068
5-	6 805,00 \$	C1400069
6-	507,04 \$	C1400070
7-	578,06 \$	C1400071
8-	289,74 \$	C1400072
9-	407,44 \$	C1400073
10-	102,08 \$	C1400074
11-	5 648,14 \$	C1400075
12-	1 977,00 \$	C1400076
13-	1 585,20 \$-	
	18 272,12 \$	TOTAL :
	LISTE DES COMPTES A ACCEPTER MARS	NO. CHÈQUE
14-	18,39 \$	C1400077
15-	230,73 \$	C1400078
16-	16,00 \$	C1400079
17-	17,18 \$	C1400080
18-	212,46 \$	C1400081
19-	11,50 \$	C1400082
20-	167,63 \$	C1400083
21-	1 420,77 \$	C1400084
22-	7 667,67 \$	C1400085
23-	155,60 \$	C1400086
24-	250,13 \$	C1400087
25-	77,65 \$	C1400088
26-	9,46 \$	C1400089
27-	306,28 \$	C1400090
28-	151,22 \$	C1400091
29-	61,24 \$	C1400092
30-	40,83 \$	C1400093
31-	21,39 \$	C1400094
32-	85,03 \$	C1400095
33-	73,53 \$	C1400096
34-	1 349,39 \$	C1400097
35-	85,04 \$	C1400098
36-	35,82 \$	C1400099
37-	2 262,71 \$	C1400100
38-	7 896,93 \$	C1400101

39-	143,71 \$	C1400102
40-	212,46 \$-	
41-	1 394,22 \$	Paiement préautorisé
	23 950,05 \$	Sous-total

	GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE MARS 2014	16 924,23 \$
--	---	---------------------

	LISTE DES COMPTES	
	À AJOUTER MARS	NO. CHÈQUE
42-	1 885,09 \$	C1400103
43-	38,70 \$	C1400104
44-	82,00 \$	C1400105
45-	14 878,00 \$	C1400106
46-	458,21 \$	C1400107
47-	4 267,22 \$	C1400108
48-	326,36 \$	C1400109
49-	185,76 \$	C1400110
50-	141,04 \$	C1400111
	22 262,38 \$	Sous-total
	87 510,86 \$	TOTAL

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de mars 2014.

Nicole Mathieu, Directrice Générale

ADOPTÉE,
Résolution no. 51-03-14

7.0 SERVICE INCENDIE

7.1 RÉSOLUTION – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL, SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier, M. Pierre Morneau a présenté lors de la réunion de travail du 24 février son rapport annuel relativement au schéma de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport est conforme aux spécifications demandées par le responsable du schéma à la MRC des Etchemins;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte le rapport annuel relativement au schéma de sécurité incendie, tel que présenté par M. Pierre Morneau, chef pompier de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

Résolution no. 52-03-14

7.2 RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU POMPIER

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre Morneau, chef pompier, nous recommande la candidature de M. Carlos De Sousa de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE M. De Sousa est très intéressé par le poste de pompier;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis nomme M. Carlos De Sousa, à titre de pompier, au sein de la brigade incendie de Saint-Camille-de-Lellis. M. De Sousa devra fournir au cours des prochains jours un certificat de bonne santé pour se conformer à ses conditions d'embauche, et signer l'entente d'adhésion à la brigade des pompiers de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

Résolution no. 53-03-14

7.3 RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES AVEC EDUC-EXPERT, FORMATION POMPIER 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille doit former toute nouvelle recrue à titre de pompier 1 pour respecter les exigences du schéma sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a procédé à la nomination d'un nouveau pompier : M. Carlos De Sousa de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE deux nouvelles recrues sont également à former : M. Nicolas Marceau et M. Gary Pouliot

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une proposition financière d'Éduc-Expert pour le programme de pompier 1;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte la proposition financière d'Éduc-Expert pour le programme de pompier 1. Le coût de la formation: 10,261.52\$ (taxes incluses) pour trois pompiers.

QUE les modalités de paiement sont:

-> Paiement de 65% à la signature de l'offre de service : 6,669.99\$
-> Paiement de 35% 2^e versement en date du 15-01-2016: 3,591.53\$

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille, tous les documents relatifs à cette proposition financière.

ADOPTÉE,

Résolution no. 54-03-14

7.4 RÉSOLUTION – PAIEMENT TEMPS ACCUMULÉ 2013, CHEF POMPIER

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier, M. Pierre Morneau a présenté à la réunion de travail du 24 février, le décompte de son temps accumulé en date du 31 décembre 2013, pour un total de 37.5 heures.

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux dossiers se sont ajoutés cette année (plan de mesures d'urgence, gestion des données dans les logiciels Cauca et première ligne).

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de Saint-Camille paye à M. Pierre Morneau, chef pompier, les 37.5 heures de temps accumulé en date du 31 décembre 2013.

ADOPTÉE,

Résolution no. 55-03-14

7.5 RÉSOLUTION - ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des lignes directrices en sécurité incendie apporteront plus d'encadrement lors d'incendies;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte les lignes directrices en sécurité incendie telles que présentées par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

ADOPTÉE,

Résolution no. 56-03-14

7.6 RÉSOLUTION - ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ÉCHELLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut rendre plus opérationnel son service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le but du programme d'entretien des échelles est d'assurer la sécurité des pompiers et des opérations lorsqu'on utilise des échelles portatives.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le programme d'entretien des échelles tel que présenté par le chef pompier, M. Pierre Morneau.

ADOPTÉE,

Résolution no. 57-03-14

7.7 RÉSOLUTION – RETRAIT D'UN POMPIER DE LA BRIGADE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Conseil municipal demande le retrait de M. Jérôme Blanchet comme membre de la brigade des pompiers de Saint-Camille. M. Blanchet ne fait pas suffisamment d'heures tant aux pratiques que dans les interventions.

ADOPTÉE,

Résolution no. 58-03-14

8.0 RÉSOLUTION APPEL D'OFFRES PUBLIC VIA LE SEAO, ACHAT D'UNE CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut faire l'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse pour effectuer ses travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la dépense dépasse 100,000\$, et qu'un appel d'offres devra obligatoirement être publié dans le Service Électronique d'appel d'offres (SEAO);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille procède par appel d'offres public dans le Service Électronique SEAO pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse de marque John Deere ou Hewitt (Caterpillar);

QUE les soumissionnaires auront jusqu'au 24 mars 2014, 16h pour déposer leur soumission.

ADOPTÉE,

Résolution no. 59-03-14

**9.0 RÉSOLUTION MANDATANT MME ANNIE VENABLES
POUR PRÉPARER LA DEMANDE À TRANSMETTRE À
LA CPTAQ – PROLONGATION DU RÉSEAU D'AQUE-
DUC ET D'ÉGOUT DE LA ROUTE 204 EST**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une demande de deux citoyens : M. Serge Boutin et Mme Jeanne Pouliot pour le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur Est du village.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut déposer une demande à la CPTAQ pour la prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout sur la route 204 Est, et pour l'utilisation d'une parcelle de terrain pour une fin autre que l'agriculture (servitude de passage);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE): QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis mandate Madame Annie Venables, technicienne en urbanisme à la MRC des Etchemins pour monter notre demande de prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout de la route 204 Est, à transmettre à la Commission de protection du territoire agricole.

ADOPTÉE,

Résolution no. 60-03-14

**10.0 AVIS DE MOTION, AMENDEMENT DU RÈGLEMENT
295, SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Jacques Audet de la susdite municipalité :

QU'IL sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, l'amendement du règlement numéro : 296, relatif à l'utilisation de l'eau potable.

ADOPTÉE,

Résolution no. 61-03-14

**11.0 RÉSOLUTION, DÉPÔT D'UN PROJET POUR LE FONDS
CULTUREL DES ETCHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut présenter une demande dans le cadre du fonds culturel 2014;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du fonds culturel est de contribuer à la vitalité culturelle en développant des projets diversifiés et novateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille souhaite réaliser un spectacle de musique à l'automne 2014;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR, MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille présente une demande dans le cadre du fonds culturel 2014.

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille. La date limite pour présenter une demande est le 11 avril prochain.

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE,

Résolution no. 62-03-14

12.0 RÉSOLUTION, COURS DE SECOURISTE POUR LES EMPLOYÉS ET POMPIERS

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la tenue d'un cours de secouriste pour tous les employés municipaux et les pompiers. Cette formation est donnée gratuitement par la Compagnie Urgence-Vie, via le programme de la CSST.

QUE l'on paye tous les frais inhérents à cette formation (temps des employés et pompiers);

ADOPTÉE,

Résolution no. 63-03-14

13.0 RÉSOLUTION, ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE AVEC LA COMPAGNIE TRANSPORT ADRIEN ROY INC.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille achète l'abat-poussière, chlorure de calcium liquide, de la compagnie Transport *Adrien Roy & Filles Inc.* pour l'année 2014. Le coût d'achat au litre est de .299\$/litre. Ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage (taxes en sus).

QUE le taux d'épandage soit de 35% pour environ 47,000 litres de chlorure de calcium liquide;

ADOPTÉE,

Résolution no. 64-03-14

14.0 RÉSOLUTION, FORMATION GRATUITE AVEC VISION FEMMES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a reçu une invitation de Vision Femmes pour une formation :« Arrêter d'essayer de convaincre et commencer à inspirer ».

CONSIDÉRANT QUE cette formation est gratuite pour les femmes en politiques.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise Mme Thérèse Blanchet, à titre de conseillère municipale à participer à la formation : « arrêter d'essayer de convaincre et commencer à inspirer ». Cette formation est gratuite.

QUE l'on paye tous les autres frais de repas et kilométrage.

ADOPTÉE,

Résolution no. 65-03-14

15.0 RÉSOLUTION, ADJUDICATION DU CONTRAT DE RESTAURATION DE L'ANCIEN MAGASIN GÉNÉRAL HENRI-LOUIS POULIN - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a demandé des soumissions pour le projet de restauration de l'ancien magasin général Henri-Louis Poulin en vue d'y établir une bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été déposées dans le délai prescrit et sont conformes aux spécifications demandées.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal accepte la soumission de Jean-Paul & Roger Bolduc Inc. pour le projet de restauration de l'ancien magasin général Henri-Louis Poulin en vue d'y établir une bibliothèque municipale. Jean-Paul & Roger Bolduc Inc. est le plus bas soumissionnaire et sa soumission est conforme aux spécifications demandées.

Prix incluant les taxes :

Jean-Paul & Roger Bolduc Inc. : 547,000.00\$ (taxes incluses)

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents et contrat relatifs à ce projet.

ADOPTÉE,

Résolution no. 66-03-14

M. Jacques Audet inscrit sa dissidence;
M. Jocelyn Pouliot inscrit sa dissidence.

**16.0 RÉSOLUTION, PACTE RURAL 2007-2014,
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE nous recevrons une aide financière de 294 700\$ du Ministère de la Culture et des Communications pour la restauration de l'enveloppe extérieure du bâtiment patrimonial « ancien magasin général Henri-Louis Poulin » en vue d'y établir une bibliothèque ;

CONSIDÉRANT QUE nous annulons le projet : frais de contingences (architectes et ingénieurs) : Place du village tel qu'indiqué sur l'ancien protocole d'entente ;

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons utiliser la totalité la partie restante du pacte rural (2007-2014) soit un montant de 127,480.43\$ pour ce projet en incluant les frais de contingences (architectes et ingénieurs);

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumissionnaire conforme se chiffre à 547,000\$ (taxes incluses), et que le coût net pour la restauration du bâtiment en excluant les taxes récupérées sera de 493,410\$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille investisse la totalité du pacte rural (2007-2014), soit un montant de 127,480.43\$ pour le projet de restauration de l'ancien magasin général en vue d'y établir une bibliothèque municipale.

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs au pacte rural.

ADOPTÉE,

Résolution no. 67-03-14

M. Jacques Audet inscrit sa dissidence;
M. Jocelyn Pouliot inscrit sa dissidence.

17.0 RÉSOLUTION, ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DU CLD DES ETCHEMINS

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à titre membre du Centre Local de Développement des Etchemins. Il n'y a aucun coût de relié à l'adhésion.

QUE l'on nomme Monsieur Adélarde Couture, maire pour représenter la Municipalité de Saint-Camille lors de réunions et autres activités.

ADOPTÉE,

Résolution no. 68-03-14

18.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Aqueduc et égout :

M. Jacques Audet, responsable du secteur aqueduc et égout mentionne que nous avons une pompe à changer à la station de pompage d'eau potable, nous demanderons des prix à M. Marcel Fournier pour la location de son « boom truck ».

Urbanisme :

Mme Stéphanie Deblois mentionne que la session images de la Fondation « Rues Principales » aura lieu le mardi, 4 mars à 19h30 à la salle paroissiale, elle invite tous les élus à y assister.

Loisirs :

Mme Stéphanie Deblois responsable des loisirs mentionne qu'une marche intergénérationnelle se tiendra à Saint-Camille dans le cadre de la semaine de relâche. Le départ se fera de la salle paroissiale.

Signalisation :

M. Jocelyn Pouliot responsable de la signalisation, indique que la numérotation des chemins forestiers est à faire dans tous les rangs municipaux. Ce travail sera fait dans les prochaines semaines par M. Daniel Boutin.

Culture :

Mme Thérèse Blanchet responsable de la culture mentionne que l'activité : La route des Créateurs est retour encore cette année, et se tiendra en septembre prochain.

OMH :

Mme Thérèse Blanchet mentionne que des travaux de rénovation sont prévus au printemps à l'OMH pour personnes âgées.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : Conseil des maires, réunion de travail du conseil municipal, réunion sur la forêt privée, rencontre avec la Fondation « Rues Principales », réunion de travail de la MRC des Etchemins, réunion du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

19.0 CORRESPONDANCE

Lettre de l'École Arc-en-Ciel de Saint-Camille

Lecture est faite d'une demande de commandite de l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille relativement à la tenue des olympiades pour tous les enfants d'âge primaire des municipalités de Saint-Cyprien, Saint-Camille, de Saint-Magloire, de Sainte-Justine, et de Lac-Etchemin sur le terrain de l'école Saint-Camille et l'école des Appalaches, le 11 juin prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 150.00\$ à l'École Arc-en-Ciel Saint-Camille pour la tenue des Olympiades, qui se tiendra cette année, le 11 juin à l'école Arc-en-ciel de Saint-Camille et à l'école des Appalaches.

ADOPTÉE,

Résolution no. 69-03-14

Lettre de Moisson Beauce

La directrice fait lecture d'une demande de don de Moisson Beauce pour 2014. L'entreprise a distribué un total de 52,068,2 kilos de nourriture dans la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille commandite l'organisme Moisson Beauce pour un montant de Cinquante dollars (50.00\$) pour l'année financière 2014.

ADOPTÉE,

Résolution no. 70-03-14

Lettre de l'Association Chasse et Pêche Quatre-étoiles

La directrice fait lecture d'une lettre d'invitation de l'Association Chasse et Pêches Quatre-étoiles pour participer à la journée porte ouverte qui se tiendra à Sainte-Rose le 13 avril prochain de 9h à 15h. Pour Saint-Camille, trois jeunes de 12-14 ans pourront y participer. Nous demanderons à M. Daniel Blanchet de Dan chasse s'il est intéressé à trouver des participants pour cette journée gratuite.

L'Essentiel des Etchemins

La directrice fait lecture d'une lettre de remerciement de L'Essentiel des Etchemins relativement à notre contribution lors la campagne la Cueillette de la Solidarité en 2013.

3.0 VARIA :

A) RÉSOLUTION, FORÊT PRIVÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a déjà fait savoir à la MRC des Etchemins son opposition à l'adoption du règlement 115-13 dans sa forme actuelle via une résolution de son conseil adoptée le 8 juillet 2013;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'y aller de l'avant avec l'application de ce règlement;

CONSIDÉRANT le mécontentement grandissant dans les municipalités où ce règlement est en application;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire entendre et mettre de la pression sur nos élus, certains propriétaires menacent de couper les droits d'accès à leurs propriétés aux clubs de motoneige et de VTT;

CONSIDÉRANT QUE la complexité de compréhension du règlement dénoncée par plusieurs propriétaires de boisés;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille demande un retour en arrière à l'ancienne réglementation, sauf pour ce qui est des articles 28 et 29, et elle demande un règlement simplifié et plus facile de compréhension.

ADOPTÉE,

Résolution no. 71-03-14

21.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

22.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 22h30.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée spéciale du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 31^e jour de mars 2014, à 19h30 heures à la salle municipale.

1.0 L'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Jacques Audet;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Richard Pouliot
M. Marcel Bégin;
Mme Stéphanie Deblois.**

Absent : M. Jocelyn Pouliot.

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture.**

La secrétaire-trésorière & directrice générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

2.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Appel des présences et
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Adoption d'une résolution pour modifier le calendrier des séances régulières du conseil municipal;
- 4.0 Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) que l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté.

ADOPTÉE,

Résolution no. 72-03-14

**3.0 RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE CALENDRIER
DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal modifie le calendrier des séances du conseil municipal;

QUE la réunion du lundi 7 avril soit remise au mardi 8 avril, à compter de 19h30.

ADOPTÉE,

Résolution no. 73-03-14

4.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 19h40.

Le Maire, Adélarde Couture

La directrice générale, Nicole Mathieu